

Le Saint-Urcissien



LE MOT DU MAIRE

Mes chers administrés,

2018 a vu le cœur de notre village changer, non pas de façon radicale mais raisonnée alliant avec mesure les problématiques de sécurité, d'accès, d'accessibilité, d'économie d'énergie et d'aménagement paysager. Et avec un peu de recul, pari gagné si l'on en croit les réactions.

Nous entrons dans la période des fêtes de fin d'année, moment propice pour ce retrouver en famille, entre amis et chacun suivant ses convictions se retrouvera au pied du sapin. Saisissons ces instants précieux pour profiter des uns et des autres.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

2019 pointe le bout de son nez, rendez-vous le 26 janvier pour les vœux du conseil municipal...

Richard Doumergue

Maire de Saint-Urcisse



Equilibre financier du budget 2018 (délibération N°11/2018)

Section de fonctionnement

Recettes : 217247€

Recettes de l'exercice : 136056€

Excédent antérieur reporté : 81191€

Dépenses : 217247 €

Dépenses de l'exercice : 144966€

Virement à la section d'investissement :
72281 €

Section d'investissement

Recettes : 229875 €

Recettes de l'exercice : 47375 €

Résultat investissement reporté (001) =
56001 €

Affectation complémentaire en réserve
(1068) = 6854 €

Restes à réaliser = 51945 €

Virement de la section de fonctionne-
ment : 72781 €

Dépenses : 229875 €

Dépenses de l'exercice : 119655 €

Reste à réaliser : 114801€

Subventions aux associations 2018 (délibération n°07et10/2018)

- ADMR Puymirol : 340 €
- Amicale secrétaires de mairie du 47 : 30 €
- Ass. Anciens prisonniers de guerre : 40 €
- CAUE 47 : 150 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- Association Diocésaine : 120 €
- SHR Côteaux de Serres : 500 €
- Sté de Chasse de St-Urcisse : 500 €
- Souvenir français : 20 €
- FNACA Canton Puymirol : 30 €

Tarifs des concessions cimetières

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait opportun de revoir la tarification des concessions cimetières. Le conseil municipal propose les tarifs suivants :

Concession 15 ans : 50 € le m2

Concession 30 ans : 100 € le m2

Concession 50 ans : 200 € le m2.

Ces tarifs sont majorés du droit d'enregistrement appliqué par la Trésorerie. Les conditions de renouvellement de la concession relèvent de la législation funéraire et le tarif de celui-ci correspondra au tarif de ladite concession au moment de la nouvelle contraction. Cette délibération annule et remplace celle du 25/06/2010 visée le 06/07/2010.

Vote des taux locaux 2018 (délibération n° 12/2018)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal que les taux de contributions directes pour l'année 2018 restent inchangés et se répartissent comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqué par décision du Conseil Municipal	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante
T. Habitation	240 800	10.00 %	24 080 €
TFPB	147 400	5.00 %	7 370 €
TFPNB	22 300	34.75 %	7749 €
CFE	9 000	11.65 %	1049 €
			40 248 €

Vote du Compte Administratif 2017 (délibération n° 04/2018) à l'unanimité

Investissement Dépenses : Réalisées :152 723.35 € Reste à réaliser : 114 801.00 € Recettes : Réalisées : 208 724.79€ Reste à réaliser :51 945.00 €	Fonctionnement Dépenses : Réalisées :130 882.52 € Reste à réaliser : Recettes : Réalisées :218 928.83 €	Résultat de clôture de l'exercice: Investissement : 56 001.44 € Fonctionnement : 88 046.31 € Résultat global : 144 047.75 €
--	--	--

Aménagement Centre Bourg

Récapitulatif financier des travaux Aménagement Centre Bourg qui se décompose comme suit :
Dépenses :

- Presse Annonce légale appel d'offres : 813 €
- Lot 1 VRD : 223 200 €
- Lot 2 Espaces verts : 21 563 €
- Apave mission SPS : 2 400 €
- CITEA Bureau d'étude : 19 868 €
- Architecture et Paysages : 2 170 €

Soit total dépenses = 270 014 €

Recettes :

- DETR : 89 785 €
- Amendes de police 2017 et 2018 : 7 508 €
- Subvention du SITE pour l'abri-bus : 5 000 €

soit total recettes = 102 293 €

+ Récupération de la TVA en 2019 : 44 293 €

Soit autofinancement global de l'opération à charge de la commune = 123 428 € (environ 45 % du projet).

Agenda d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (AD'AP)

Choix bureau d'études Maître d'œuvre

la commission communale a procédé à l'ouverture des plis et a retenu:

Mr TAUDIERE Patrick – 10. Avenue Aristide Salères – 47340 LAROQUE-TIMBAUT

Dont les honoraires se montent à 1 808.00 € HT soit 2 169.60 € TTC. La prestation s'appliquera aux bâtiments suivants : mairie, salle des fêtes, église et cimetière bourg, église et cimetière Ste Croix, Chapelle d'Aureillac.

La mission comprendra : l'élaboration d'un rapport de diagnostic comprenant une évaluation chiffrée des travaux et une assistance à la constitution du dossier de demande d'un Ad'Ap.

Tarif location salle des fêtes pour une soirée

Pour les habitants ou les propriétaires de terres de la commune le tarif est porté à 50 € la soirée en semaine et hors jour férié et veille de weekend.

Choix Entreprise pour Dispositif Assainissement Centre Bourg

la Commission Communale d'ouverture des plis a retenu la SARL GRIMARD - 511. Route de Saint-Cirq – 47450 Colayrac-Saint-Cirq.

Pour un montant de 14 404.00 € HT soit 15 844.40 € TTC comprenant les travaux de terrassement, de raccordement, la fourniture d'un système compact et son installation et le remblaiement des anciennes installations.

Ces travaux ont pour but une mise en conformité. Ils permettront de passer de trois dispositifs existants à un système unique d'assainissement.

Programme des travaux 2018 pour l'entretien de la voirie communale

L'état de la voirie est un des sujets de préoccupation des administrés. Pour rappel, il s'agit là d'une compétence exercée par la communauté de communes. Il nous a semblé intéressant de vous proposer ce tableau qui récapitule l'ensemble des travaux effectués sur notre commune et le budget alloué par le conseil communautaire pour les réaliser.

Commune de Saint Ursisse	
Travaux voirie	Montant
tournée de Points à Temps sur VC+CR	239,34 €
VC503 au lieu dit Couderc	5 666,34 €
VC501 à hauteur des lieux dit Maleden et Combe d'Auvergne	3 692,58 €
VC501 à hauteur des lieux dit Maleden et Combe d'Auvergne	6 916,86 €
CR9 d'Espérou - Combe Maurelle	177,30 €
CR3 de Combe Maurelle (Plate Forme Container)	448,46 €
CR8 de Coustet	1 595,15 €
Dépose de gravier suite à ressutage VC1 - VC505	195,41 €
CR9 d'Espérou	2 835,43 €
CR10 d'Aureillac	1 016,88 €
CR9 d'Espérou à Combe Maurelle	2 419,20 €
TOTAL	25 202,95 €

ETAT CIVIL



Bienvenue à

Noah BORDIEU BRIGNOLI à Fonfrède

Lilian MESSINES à Fontanelles

Nathan LAFFERRERE à Provence

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mariage

Nicolas WAVELET et Laure DOUMERGUE
le 30/06/2018

Tous nos vœux de Bonheur aux mariés

Participation aux frais de scolarité et de cantine
pour l'année scolaire 2017/2018.

Ecole de Puymirol :

Pour 1 enfant en maternelle et 4 en primaire :

Maternelle : 1195,55 € par enfant

Primaire : 499,71 € par enfant

Total : **3194,39 €**

Ecole de Saint -Romain:

1 enfant en maternelle: **1000 €**

Le Conseil Municipal a renouvelé par délibération la prise en charge du différentiel des coûts de repas de la cantine de Puymirol

Coût du repas par enfant 2.60€

Coût du repas par enfant extérieur à la commune de Puymirol 3.30€ différentiel 0.70€

Montant pour l'année scolaire 2017/2018

519 repas pris représentant une prise en charge par la commune de **363,30 €**Montant total **4557.69 €**

Nous continuons le partenariat avec la CMCAS (comité d'entreprise d'EDF) pour l'année 2019.

Toujours sur le même principe, découvrir un pays à travers sa culture et sa gastronomie, le thème de la soirée sera L'écosse.

Nous vous donnons Rendez-vous le 22 mars 2019

Décès

Louis MESSINES 30 juin 2018 à Saint Urcisse

Yves VERDIER 21 mars 2018 à Puymirol

Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères condoléances aux familles .

A vos agendas

Le 16 décembre 2018 arbre de Noël au profit des enfants de la commune

Les 11/12 /13 janvier 2019 brevet de chasse au lièvre organisé par la société de chasse de Saint-Urcisse

Le samedi 26 janvier 2019 vœux du Conseil Municipal

Le 30 mars 2019 concert organisé par le comité des fêtes

Ramassage des déchets ménagers et caisses jaunes

Le ramassage des poubelles à lieu le mardi matin. Il vous est rappelé que les poubelles ne sont à sortir que la veille du ramassage et à réintégrer le jour même dans vos foyers. Il en est de même tous les quinze jours pour les bacs jaunes.

Rappel des formalités d'urbanisme.

La grande majorité des transformations ou constructions que vous souhaitez réaliser chez vous sont soumises à une autorisation d'urbanisme.

Pensez à vous renseigner à la Mairie .

Notre présence dans le périmètre du plan particulier d'intervention de la centrale de Golfech nous impose de tenir à jour la base de données de notre réseau d'alerte CEDRALIS. C'est pourquoi nous demandons à tous les nouveaux arrivants de se présenter à la mairie récupérer les informations nécessaires.

Et cela sera l'occasion de faire votre connaissance.



Le Comité des Fêtes vous remercie de votre participation aux activités mises en place pour animer notre village en 2018

FÊTE LOCALE

The dansant

Après-midi théâtre

Rando VTT

Rando quad moto

La soirée repas d'automne



La société de chasse les « Nemrods »

La société de chasse les « Nemrods » compte 29 adhérents. Parmi nous il se trouve des chasseurs aux chiens d'arrêts et des chasseurs aux chiens courants. Quelle est la différence? Un chien d'arrêt cherche le gibier, le trouve à l'odorat et l'arrête. Un chien courant est fait pour chasser en meute, chaque chien a des qualités différentes et ensemble ils trouvent le gibier à l'odorat et le mènent. Exceptionnellement cette année, nous avons effectué une battue au cerf. Et oui, j'ai bien dit au cerf !! Il se trouve que durant plusieurs mois, quelques cervidés étaient présents sur la commune. Nous avons été obligés par la Fédération du Lot-et-Garonne de faire une battue administrative autorisée par la préfecture et dirigée par un louvetier assermenté car cette espèce est né-

faste à notre environnement (pour les cultures, les élevages). Il se trouve que le jour J, les cervidés n'étaient pas à l'endroit où on les cherchait. Le but de notre société est de gérer au mieux le grand gibier tel que le sanglier et le chevreuil qui font des dégâts sur les cultures, les clôtures et qui provoquent aussi des accidents. Comme tous les ans, nous organisons **un brevet de chasse sur lièvre unique en Lot-et-Garonne, les 11, 12 et 13 janvier 2019**. Tout le monde est le bienvenu à table ou en tant que visiteur.

Pour tout renseignement sur le brevet ou la société, vous pouvez appeler :

Le président BONNETIS Christian au 06 33 63 25 26 ou le trésorier TUFFAL Gérard au 06 11 48 68 36 .



SHR DES COTEAUX DE SERRES

RANDONNEE DU 13 MAI 2018



Les saints de glace n'ont pas réussi à décourager la soixantaine de pédestres, les 35 cavaliers et les 3 attelages qui ont pris le départ.

Finalement, les participants ont pu parcourir notre campagne sans trop de pluie, profitant ainsi de la beauté de nos paysages, des multiples orchidées et autres fleurs.

Pour cette occasion nous avons nettoyé et débroussaillé les chemins ruraux et communaux.

Nous remercions tous les participants qui nous encouragent dans nos actions afin que nous puissions randonner en toute sécurité en évitant au maximum les routes pour le plaisir de tous !

La prochaine randonnée aura lieu le dimanche 12 mai 2019.

Départ de Daniel TUFFAL



Daniel TUFFAL nous quitte, après un service au sein de la Mairie, qu'il a effectué avec passion, dévouement et sympathie.

Nous avons eu la chance de côtoyer Daniel digne de confiance et toujours de bonne humeur.

C'est pourquoi nous tenons à lui exprimer toute notre gratitude et nos plus sincères remerciements pour son exceptionnelle contribution au service des citoyens.

Monsieur Magoulès Guy (à gauche de la photo) assure à compter de ce jour son remplacement.

Commémoration du 11 novembre 2018

Pour Mémoire en sa mémoire Jean CAPISCOL



Il était né le 12 mai 1891 à Sainte- Croix (dans le Lot). Il était le fils de Raymond (né en 1842) et de Marie CAMPAGNAC (née en 1850 à Ste Croix- Lot) ; ils étaient recensés en 1906 au lieu-dit « La Caillotte » à Grayssas, puis en 1911, au



lieu-dit « Laplante » à St- Urcisse. Jean était célibataire et il avait une sœur aînée, Célestine (née le 15 janvier 1877, à Ste-Croix- Lot). Jean fut tué à l'ennemi , il est mort le 21 décembre 1915 au Hartmannswillerkopf (au ravin du Faux-Silh, Haut-Rhin en Alsace) et déclaré « Mort pour la France ».

son nom figure à présent sur le monument aux morts de Saint-Urcisse

Merci à Catherine Bonnetis et Sandrine Rennault pour leurs recherches qui ont permis de rendre hommage à ce poilu oublié.

REPAS DES AINES 2018

Cette année encore nous avons pu honorer nos aînés en partageant avec eux un moment de convivialité égayé par un accompagnement musical de Patrice et Jany et les souvenirs des uns et des autres.



Ont participé à la rédaction de ce bulletin: Mme Rennault Sandrine, Mrs Doumergue Richard , Kras Michel .